

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 51 (1959)
Heft: 11

Artikel: La position de la femme dans le mouvement syndical suisse
Autor: Alt, Maria
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

51^e année

Novembre 1959

N° 11

La position de la femme dans le mouvement syndical suisse

Par *Maria Alt*

Ce rapport a été présenté devant la conférence de l'Union internationale des syndicats de l'alimentation et du tabac (UIAT), réunie à Genève du 19 au 22 octobre 1959.

A la fin de 1958, l'Union syndicale suisse comptait 430 000 membres, dont 44 600 femmes seulement – soit un peu moins de 11% des effectifs globaux. A côté de l'Union syndicale existent divers syndicats minoritaires. Les employés sont organisés au sein de la Fédération des sociétés suisses d'employés. La structure du mouvement syndical est également influencée par le fait que la Suisse ne connaît pas d'énormes concentrations industrielles. La décentralisation est l'une des caractéristiques de l'économie suisse. Neuf entreprises seulement occupent plus de 2000 personnes et 44 de 1000 à 2000. Près de la moitié des ouvriers de fabrique travaillent dans de petites et moyennes entreprises qui occupent, les premières, de 1 à 20 personnes et, les secondes, de 21 à 100 personnes. Ce dernier type d'entreprise domine dans les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac, où l'on compte environ 20 000 femmes.

Cette structure de l'économie suisse a pour effet d'accroître les difficultés de recrutement, avant tout dans les régions rurales. L'organisation des 207 000 femmes, qui constituent le tiers du personnel des fabriques, est particulièrement ardue. La présence de 55 000 ouvrières étrangères, à peu d'exceptions près réfractaires au recrutement, rend la tâche des syndicats plus difficile encore.

De surcroît, dans certaines régions essentiellement ou en grande majorité agricole, le terrain est peu propice au développement du syndicalisme libre.

La diversité des langues ajoute aussi aux difficultés qu'affrontent les syndicats suisses. Lors des séances, conférences et congrès, les interventions doivent être traduites dans l'une au moins des deux

autres langues nationales. La traduction implique toujours des possibilités d'erreur. En élaborant les décisions, il faut toujours veiller à ne pas créer des problèmes de minorité.

L'esprit fédéraliste qui caractérise les institutions suisses se reflète également dans le mouvement syndical. Enfin, le comportement conservateur d'une grande partie de la population à l'égard des problèmes de la femme n'est pas de nature à faciliter la réalisation des postulats syndicaux.

Aujourd'hui encore, l'immense majorité des femmes suisses ne *jouissent pas des droits civiques*. Je ne m'étendrai pas longtemps sur ce triste chapitre. A l'étranger, on a jugé comme il convient, le 1^{er} février dernier, le refus du corps électoral masculin d'accorder le droit de vote aux femmes en matière fédérale.

Nous relevons cependant avec plaisir que notre conférence siège dans l'un des trois cantons où les hommes se sont prononcés en majorité en faveur de la promotion civique de la femme.

Il est évident que la discrimination dont elle fait encore l'objet ne laisse pas d'entraver sa promotion professionnelle et sociale. On peut certainement affirmer que si la femme suisse jouissait des droits civiques, la Suisse aurait ratifié depuis longtemps la convention internationale du travail relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale.

Il est tout aussi incontestable que le fait que la femme n'est pas encore une citoyenne dans toute l'acception du terme explique en partie l'indifférence d'une grande partie des travailleuses à l'égard des syndicats et des questions liées à l'aménagement des conditions de travail. Cette attitude a encore d'autres causes, mais que l'on décèle également dans d'autres pays.

Si l'on considère le mouvement syndical suisse dans son ensemble, on constate qu'*il ne déploie pas une activité systématique en faveur des femmes*; pour l'essentiel, l'action syndicale parmi les femmes demeure le fait de quelques militantes. L'Union syndicale n'a pas de secrétariat féminin et les femmes syndiquées ne sont pas représentées au sein de ses divers organes. Il n'en reste pas moins que des fonctionnaires ouverts aux exigences nouvelles, dans quelques-unes des fédérations notamment, accordent aux problèmes féminins toute l'attention qu'ils requièrent. Si le Conseil fédéral s'est occupé à nouveau de la ratification de la convention internationale sur l'égalité de rémunération, c'est à eux qu'on le doit. Sans leurs interventions réitérées au Parlement, les milieux bourgeois ne se seraient guère souciés de l'aspiration de la femme qui travaille à l'égalité économique.

Le comité de l'Union syndicale a très heureusement donné un appui moral et matériel à la SAFFA, une exposition nationale organisée par les femmes suisses pour illustrer leur situation présente et affirmer le rôle qu'elles entendent jouer dans le cadre de la

nation. Des syndiquées ont coopéré de manière déterminante au succès de cette manifestation, qui a contribué à faire mieux connaître les exigences de la femme qui travaille. L'Union syndicale a pris à sa charge les dépenses d'un film sur l'évolution du travail féminin.

Au lendemain de l'issue décevante du scrutin populaire sur le droit de vote de la femme sur le plan fédéral, le Comité syndical a décidé, ce printemps, la constitution d'une *Commission féminine syndicale*. En effet, cette votation a démontré la nécessité d'un organe groupant les représentantes des femmes syndiquées et voué à la défense de leurs intérêts. Nous espérons que cette commission contribuera de manière efficace à améliorer le degré d'organisation des travailleuses et leur condition, comme aussi à renforcer le mouvement syndical dans son ensemble.

Malheureusement, aucune des fédérations syndicales, à l'exception de la FCTA et d'une sous-fédération de la FVCE, n'a encore de *secrétaires féminines*. A côté de la FCTA, dont les statuts contiennent des directives relatives à l'action syndicale parmi les femmes, la Société suisse des fonctionnaires postaux a créé une Commission centrale du personnel féminin. Bien que cette institution ne figure pas dans ses statuts, l'Association des fonctionnaires TT, qui compte une majorité de femmes, possède une commission féminine, qui est extrêmement active. Dans l'ensemble, la presse, les conférences, congrès et manifestations du mouvement syndical donnent trop souvent le sentiment qu'il ne compte pas de femmes dans ses rangs. Et pourtant nombre d'entre elles sont membres des comités des groupes et sections. La place insuffisante qui est faite à la femme dans les organes syndicaux est une expression parmi d'autres de l'esprit conservateur qui caractérise encore notre pays. Peut-être convient-il de rappeler à ce propos – et ce phénomène n'est pas seulement suisse – que la classe ouvrière est assez conservatrice dans son ensemble et moins soucieuse qu'on ne le pense de changements; elle n'accepte guère sans résistance les innovations.

Pour être juste, il faut cependant reconnaître que, *dans la pratique*, le mouvement syndical – encore que les salaires féminins demeurent trop bas – assimile les intérêts des femmes à ceux des hommes et formule pour les deux sexes les mêmes exigences. Si l'on n'a pas encore attaché à l'action syndicale proprement féminine la même importance que dans d'autres pays, c'est aussi, en partie, en raison des dispositions spéciales de la loi fédérale sur les fabriques relatives aux femmes. Cette loi, qui, pour l'essentiel n'a plus été mise au point depuis 1914, a cessé à maints égards d'être adaptée à l'évolution de la technique et des structures de l'industrie. Elle doit être révisée. On constate cependant que les autres dispositions légales concernant la protection de la femme:

interdiction du travail de nuit et du dimanche;
limitation des heures supplémentaires;
pause de midi;
protection des femmes enceintes,

sont respectées et que le contrôle de leur application ne suscite pas de difficultés particulières. Les autres conditions de travail et les salaires sont réglés par les conventions collectives.

Notons toutefois que l'on ne compte encore en Suisse aucune femme parmi les inspecteurs et les médecins du travail. Tout au plus une fonctionnaire est-elle affectée à la surveillance du travail à domicile.

Vous prendrez certainement connaissance avec intérêt de l'activité que déploie la Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) en faveur de la femme qui travaille. La FCTA compte 42 000 membres; les femmes, au nombre de 11 000, représentent plus du quart des adhérents. Comme je l'ai rappelé, le président de notre fédération, le collègue Leuenberger, qui est en même temps vice-président de notre internationale et l'un des promoteurs de la conférence d'aujourd'hui, est intervenu à plusieurs reprises au Parlement en faveur de la ratification par la Suisse de la convention internationale sur l'égalité de rémunération.

La FCTA a institué une commission féminine au sein de laquelle siègent les représentantes des diverses professions.

Les femmes syndiquées sont directement représentées dans les organes supérieurs de la fédération, de même que dans les conférences professionnelles. Les femmes envoient un nombre approprié de déléguées aux congrès de la fédération.

Des conférences féminines examinent régulièrement les problèmes qui concernent directement les ouvrières et les employées.

Toutes ces institutions sont statutaires à la suite d'une décision prise par le congrès de 1945 après la discussion de rapports sur la protection juridique de la femme qui travaille et les problèmes du recrutement. Depuis lors, les conférences et la Commission féminines ont pris d'heureuses initiatives et contribué à intensifier l'activité syndicale. Au cours des dernières années, donnant suite aux propositions de la Commission féminine, les congrès ont voté diverses résolutions concernant les problèmes économiques et sociaux de la femme au travail, la promotion de la main-d'œuvre féminine, les droits politiques de la femme, etc. Sur proposition de la FCTA, l'Union syndicale a convoqué plusieurs conférences des femmes syndiquées pour étudier les moyens de promouvoir la réalisation du postulat de l'égalité de rémunération. Notons enfin, en terminant, que les deux journaux de la fédération publient régulièrement une page féminine, « Rendez-vous ». Le dernier numéro, qui vous a été distribué, est consacré à la conférence d'aujourd'hui.

Les premiers jalons d'une activité syndicale féminine et de la formation syndicale, économique et sociale de la femme sont posés. La « Landsgemeinde » des femmes syndiquées de la FCTA réunie à l'occasion de la SAFFA 1958 a marqué une nouvelle étape. Cette manifestation a réuni 2300 collègues de toutes les régions du pays et de toutes les professions.

La fédération ne néglige rien pour accroître la participation des femmes aux cours destinés aux fonctionnaires et militants. Des secrétariats régionaux ont d'ores et déjà organisé des cours spécialement destinés aux femmes; on tient aussi davantage compte qu'hier des membres féminins en élaborant l'ordre du jour des assemblées. On fait parfois appel à des rapporteurs féminins. Il serait cependant souhaitable que les collègues masculins prissent encore une conscience plus nette de l'importance de la collaboration de la femme à l'activité syndicale.

Les efforts poursuivis par la FCTA pour promouvoir la promotion de la femme n'ont pas été vains. Sur les 11 000 femmes que nous comptons dans nos rangs, il y a plus de 700 militantes: 120 sont membres des comités des sections et 275 des comités des groupes; 105 participent à l'encaissement des cotisations; 113 siègent dans les commissions ouvrières et 112 remplissent d'autres fonctions syndicales. Ces chiffres, révélés par une enquête effectuée par la Commission féminine en 1957, sont certainement plus élevés à l'heure actuelle.

Réflexions sur l'évolution du droit constitutionnel

Par Ch.-O. Roth

1. Le point de vue du matérialisme historique

A l'encontre de ceux qu'ils qualifient d'utopistes parce qu'ils cherchent ce qui est juste, les théoriciens du socialisme dit scientifique, issu depuis 1848 des thèses d'humanisme anthropocentrique du philosophe Karl Marx, cherchent ce qui est fatalement déterminé à chaque époque de l'histoire. Ils professent, on le sait, que la superstructure juridique et culturelle des peuples n'est pas inspirée par un saint-esprit qui souffle où il veut, mais qu'elle progresse, par une évolution irréversible rectiligne, selon les exigences sociales de l'infrastructure économique. C'est ainsi qu'on a vu se succéder de nombreuses civilisations toutes mortelles, assises économiquement sur l'énergie musculaire, sur l'énergie hydraulique et éolienne, sur l'énergie calorifique du charbon et de la vapeur, sur celle du pétrole et du moteur à explosion, sur celle de la turbine à gaz et de l'électricité, en attendant celle de l'énergie nucléaire; socialement, ces